

Decfo/Sysrem**Mise en oeuvre de la politique salariale**

Les 26 et 27 novembre 2008, une délégation de la FSF a participé à la consultation sur les règlements relatifs à la mise en oeuvre de la nouvelle politique salariale. **Ces discussions se sont déroulées dans des délais très brefs et n'ont fait l'objet d'aucun accord signé entre les syndicats et la DCERH.**

La FSF salue l'entrée en vigueur de la nouvelle politique salariale au 1er décembre 2008 et prend acte avec satisfaction de l'engagement du Conseil d'Etat, émis lors de ces rencontres, de soigner la communication lors de la transmission des modifications salariales (avenants).

Consciente de l'importance de certaines questions pour l'avenir de la fonction publique, les négociateurs de la FSF ont obtenu que des négociations ultérieures puissent être ouvertes en début 2009, notamment sur le salaire à l'engagement et le système de promotion interne à l'intérieur d'une fonction.

La FSF regrette profondément que le Conseil d'Etat fixe dans un règlement le statut des personnes engagées dans une fonction sans en avoir le titre requis. Cette décision est une incitation à l'engagement, à bas prix, de collaborateurs non qualifiés.

D'une manière générale, la FSF conteste que l'arrêté du Conseil d'Etat, à caractère provisoire, contienne des éléments de nature pérenne encore en discussion à ce jour dans des négociations avec le DFJC.

Au vu des incohérences relevées dans la démarche DECFO, la FSF invite le Conseil d'Etat à mettre en place la commission paritaire chargée de l'examen du niveau des fonctions dans les plus brefs délais.

Lausanne, le 28 novembre 2008

Mme Béatrice Métraux - Secrétaire générale de la FSF – 079 703 82 29
M.Jacques Daniélou, négociateur FSF, 079 467 78 06
M.Jean-Marc Haller, négociateur FSF, 076 441 99 14